



N° 974-2011/ARR/DC/SPHC

Date du : 27/05/2011

**Rapport
au
président de l'assemblée de la province Sud**

OBJET : classement au titre des monuments historiques de l'école de Notre Dame des Anges située sur le lot n° SNpie, commune de l'île des Pins

PJ : un projet d'arrêté

L'école de Notre Dame des Anges située sur le lot n° SNpie de la commune de l'île des Pins a fait l'objet d'une demande de protection par Sœur Katalina, par courrier en date du 21 septembre 2009.

La commission des sites et monuments historiques a émis un avis favorable au classement au titre des monuments historiques lors de sa séance du 27 avril 2011.

Le propriétaire, la société civile de Saint-Louis, a rendu un avis favorable à son classement par courrier en date du 17 mai 2011.

Tel est l'objet du présent arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.